



CLASSIQUES
GARNIER

AUDISIO (Gabriel), « Règles de transcription », *Une inquisition en Provence (Apt, 1532)*, p. 31-32

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-5456-1.p.0026](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-5456-1.p.0026)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2008. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

RÈGLES DE TRANSCRIPTION

Rappelons tout d'abord aux non spécialistes que les manuscrits du XVI^e siècle se présentent ordinairement, comme le document ici présenté, sans ponctuation ni accentuation, ce qui rend la lecture pénible à nos yeux, aujourd'hui habitués à ces signes de respiration du texte. En outre, comme il a déjà été dit, latin et français se mêlent parfois, ce qui rend la présentation délicate, en tout cas pour le public non latiniste désormais très largement majoritaire. Il a donc fallu adopter des solutions techniques, qui ne peuvent être que des compromis, entre d'un côté la restitution de l'original à l'identique, au risque de rendre le texte accessible seulement aux quelques spécialistes de par le monde et, d'un autre côté, le mettre au goût du jour, au risque non seulement de perdre une bonne part de sa saveur mais aussi d'interdire à quiconque ne peut lire l'original de retrouver la disposition et le texte tel qu'il a été rédigé alors, empêchant ainsi par exemple toute étude de la langue. Autant dire qu'aucune solution ne peut satisfaire tout un chacun. Depuis quelques années, certains spécialistes se sont penchés sur la question pour indiquer des règles de transcription et d'édition¹. Pour que le lecteur puisse reproduire, au moins mentalement, la présentation originale du texte ici réédité, voici les règles de transcription et d'édition qui ont été adoptées :

- Le foliotage du manuscrit a été indiqué entre crochets, dans le texte.
- Le découpage du texte en alinéas a été respecté.
- Ponctuation et majuscules, inexistantes ou employées selon des règles qui nous échappent, ont été restituées.
- Les passages, expressions et mots en latin ont été conservés.
- Les mots de français moyen ont été mis en italiques ; ils renvoient au glossaire placé en fin d'ouvrage qui en donne le sens actuel.

¹ Voir par exemple B. Barbiche et M. Chatenet (dir.), *L'édition des textes anciens, XV^e-XVIII^e siècle*, Paris, 1990.

- Le c et le t, le plus souvent identiques dans la graphie du manuscrit, ont été distingués, suivant nos conventions actuelles.
- L'orthographe a été respectée ; les erreurs du scribe ont été soit maintenues, les rectifications étant alors reportées en note, soit corrigées, si elles ont été jugées trop perturbantes pour la compréhension, la note donnant alors la version originale.
- Les rajouts dans le texte apparaissent entre crochets [].
- Les quelques répétitions inutiles de mots ou de phrases ont été supprimées dans le texte et indiquées en note.
- Les abréviations sont largement utilisées dans l'original. Lorsqu'elles ont paru assez évidentes, la transcription les a respectées : ainsi N.S. pour Notre Seigneur ou, en latin, D.N. pour Dominus Noster. Dans le cas contraire elles ont été développées et remplacées par l'expression ou le mot complet : ainsi apten par aptensis (d'Apt), gra par gratia (grâce), etc.
- Les notes de bas de page concernent le texte même du manuscrit. Les notes informatives ont été reportées à l'adaptation/traduction. La mention *op. cit.* (ouvrage cité) renvoie aux sources ou à la bibliographie finales, suffisamment brèves pour permettre un repérage aisé.